

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné que le rôle de perception des taxes foncières municipales pour l'année 2025 a été complété conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes* et est déposé à mon bureau, à la mairie située au 5000, route Marie-Victorin, à Contrecœur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau. Le rôle 2025 est également disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

L'envoi des avis d'imposition aura lieu dans le délai imparti par la Loi.

**Prenez note** que les modalités de paiement de la taxe foncière et de la taxe sur les immeubles non résidentiels pour l'exercice financier 2025 sont les suivantes :

- Le premier versement devra être acquitté en totalité, **le ou avant le 24 février 2025;**
- Le deuxième versement devra être acquitté en totalité, **le ou avant le 25 avril 2025;**
- Le troisième versement devra être acquitté en totalité, **le ou avant le 26 mai 2025;**
- Le quatrième versement devra être acquitté en totalité, **le ou avant le 25 août 2025;**
- Le cinquième versement devra être acquitté en totalité, **le ou avant le 24 septembre 2025 ;**
- Le sixième versement devra être acquitté en totalité, **le ou avant le 24 octobre 2025.**

Quant au paiement de vos versements de taxes, afin d'éviter la ligne d'attente au comptoir de perception situé à la mairie, nous vous proposons les modalités alternatives de paiement ci-dessous :

- par Internet, via votre l'application mobile de votre institution financière;
- au comptoir ou au guichet automatique de la plupart des institutions financières;
- en envoyant vos chèques postdatés au Service des finances, accompagnés des parties détachables de l'avis d'imposition faisant foi de paiement.

La Loi exige le respect des échéances à défaut de quoi, des intérêts au taux annuel de 8 % ainsi que des frais de pénalité annuels de 5 % seront applicables sur votre paiement en sus du montant dû.

Donné à Contrecœur, ce 31 janvier 2025.



Martin Gendron, CPA  
Le trésorier et directeur du Service des finances par intérim